



**SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2019  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Province de Québec,**

**Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,**

**Comté Roberval,**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires sise au 828, boulevard Saint-Joseph, à Roberval, ce 27<sup>e</sup> jour d'août 2019, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M<sup>mes</sup> Marie-Eve Lebel, Véronique Ménard, Suzanne Ouellet, Louise Perron, Blanche-Yvonne Potvin, Suzanne Tremblay, tous commissaires; M<sup>mes</sup> Marie-Eve Castonguay et Mireille Tremblay, commissaires-parents, sous la présidence de M. Jean-Patrice Tremblay, commissaire, assisté de M. Sylvain Ouellet, directeur général, et de M<sup>e</sup> Annie Tremblay, secrétaire générale.

**ABSENCES :**

M<sup>me</sup> Brigitte Gagné, présidente, M<sup>me</sup> Chantale Arnold, vice-présidente, M<sup>me</sup> Carole Dufour, commissaire, ainsi que M<sup>me</sup> Julie Girard-Rondeau, commissaire-parent.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Chantale Simard, directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires, et M. Carl Gauthier, directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire.

*Le point 2.1 est traité à ce moment de la séance.*

**2.1 Nomination d'une présidente ou d'un président d'assemblée**

ATTENDU l'absence de M<sup>me</sup> Brigitte Gagné, présidente, à la séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets du 27 août 2019;

ATTENDU l'absence de M<sup>me</sup> Chantale Arnold, vice-présidente, à ladite séance;

ATTENDU l'article 158 de la Loi sur l'instruction publique :

« En cas d'absence ou d'empêchement du président, le vice-président en exerce les fonctions et pouvoirs. En cas d'absence ou d'empêchement du vice-président, un autre commissaire désigné à cette fin par le conseil des commissaires exerce les fonctions et pouvoirs du président. »;

M<sup>me</sup> Suzanne Ouellet propose M. Jean-Patrice Tremblay, commissaire.

M. Jean-Patrice Tremblay, commissaire, accepte.

En conséquence,

CC-8441-08-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Suzanne Ouellet et RÉSOLU unanimement :

QUE M. Jean-Patrice Tremblay, commissaire, agisse à titre de président d'assemblée en l'absence de M<sup>me</sup> Brigitte Gagné, présidente, et de M<sup>me</sup> Chantale Arnold, vice-présidente.

ADOPTÉ

**1. Mot de bienvenue**

M. Jean-Patrice Tremblay souhaite la bienvenue à tous les membres.

**2. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

M. Jean-Patrice Tremblay vérifie qu'il y a quorum.

CC-8442-08-19

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Suzanne Ouellet et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

ADOPTÉ

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Jean-Patrice Tremblay fait la lecture de l'ordre du jour.

CC-8443-08-19

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Suzanne Ouellet et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point *Affaires nouvelles* ouvert :

- Nomination d'une présidente ou d'un président d'assemblée;
- Engagement – Nouveaux contrats d'enseignants à temps plein;
- Demande d'exemption de taxes scolaires pour les années 2017-2018 et 2018-2019 de la Chapelle du Lac, chemin de la Pointe de Saint-Félicien (secteur de Saint-Méthode);
- Recommandations du comité de répartition des ressources – Suivi à la mise à jour du GBA au 13 août 2019;

- Ajout de groupes non prévus à l'organisation scolaire.

ADOPTÉ

**4. Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2019**

CC-8444-08-19

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Suzanne Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 2 juillet 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**5. Affaires découlant du procès-verbal**

Il n'y a rien à signaler.

**6. Correspondance**

Il n'y a rien à signaler.

**7. Période de questions accordée au public**

M. Carl Tremblay et M<sup>me</sup> Meggie Fortin-Boivin, parents d'élèves de l'école Mgr Bluteau sont présents. M. Carl Tremblay adresse ses remerciements aux membres du conseil. Il mentionne que les parents sont reconnaissants. Il demande que le bien-être de l'élève soit mis en priorité dans la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles de la commission scolaire, particulièrement concernant la clause 9.1.2, afin de faire ressortir l'aspect humain et les cas particuliers d'élèves.

M. Jean-Patrice Tremblay remercie M. Tremblay et l'informe que la Commission scolaire prend acte de cette demande et que le dossier sera étudié en ce sens.

M. Carl Tremblay mentionne qu'il devrait y avoir des éléments facilitateurs pour le transfert des élèves, que le dossier devrait être expliqué aux parents plus tôt et que les élèves devraient y être mieux préparés. M<sup>me</sup> Marie-Eve Lebel mentionne que les écoles le font de cette façon normalement.

**8. Ressources éducatives jeunes**

**8.1 Amendement de la résolution CC-8399-06-19 « Paiement des frais de transport par la commission scolaire pour certains programmes d'études spécialisés des écoles secondaires »**

ATTENDU la résolution CC-8399-06-19 « Paiement des frais de transport par la commission scolaire pour certains programmes d'études spécialisés des écoles secondaires »;

ATTENDU qu'un programme a été omis;

CC-8445-08-19

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Eve Lebel et RÉSOLU unanimement :

D'AJOUTER le programme d'étude spécialisé suivant :

Arts de la scène et multi-sports de l'école secondaire Des Chutes (MRC de Maria-Chapdelaine).

A D O P T É

*Les points 15.4 et 15.8 sont à ce moment de la séance*

#### **15.4 Ouverture d'un groupe supplémentaire à l'école Mgr Bluteau**

ATTENDU l'organisation scolaire 2019-2020;

ATTENDU l'excédent d'élèves en 4<sup>e</sup> année à l'école Mgr Bluteau;

ATTENDU qu'en temps normal ces élèves auraient dû être transférés étant donné que l'école Hébert a une capacité d'accueil suffisante pour accueillir cette clientèle;

ATTENDU que le conseil des commissaires s'est doté depuis 2000 d'une politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles de la commission scolaire, que celle-ci est revue constamment et que la dernière révision date de décembre 2018;

ATTENDU que le conseil des commissaires a été interpellé par lettre le 21 juillet dernier seulement de la situation plus que préoccupante qui prévalait à l'école Mgr Bluteau concernant l'application de cette politique;

ATTENDU que la correspondance fait état de l'application inadéquate de notre politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles de la commission scolaire, et ce, par rapport aux éléments de la politique suivants :

- Date d'envoi d'un avis;
- Respect des critères de transfert;
- Choix des élèves « besoins pédagogiques »;
- Date de confirmation du transfert et des modalités afférentes;

ATTENDU que les jeunes et les parents n'ont pas été accompagnés de manière adéquate par la direction d'établissement, comme l'exige notre politique;

ATTENDU le fait que la réussite scolaire des jeunes est au cœur de toutes les décisions du conseil des commissaires;

ATTENDU qu'il s'agit d'une situation qui nécessite l'intervention du conseil des commissaires;

ATTENDU le budget initial équilibré;

En conséquence,

CC-8446-08-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Suzanne Ouellet et RÉSOLU unanimement :

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets entérine la décision prise par les membres lors du comité plénier du 13 août 2019 concernant l'ouverture d'un groupe supplémentaire en 4<sup>e</sup> année à l'école Mgr Bluteau afin d'éviter tout préjudice à la réussite scolaire des jeunes concernés.

A D O P T É

### **15.8 Ajout de groupes non prévus à l'organisation scolaire**

ATTENDU l'ouverture de cinq groupes avant le dépôt du budget initial de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, soit : un groupe de maternelle à l'école Benoît-Duhamel, un groupe de 2<sup>e</sup> année à l'école Jeanne-Mance – Pie XII, un groupe de 2<sup>e</sup> année à l'école Mgr Bluteau, un groupe de maternelle 4 ans (financé) et un groupe de 2<sup>e</sup> année à l'école Notre-Dame-des-Anges, compte tenu des obligations de la Commission scolaire et de la composition des groupes;

ATTENDU la réserve faite au budget initial pour l'ajout d'un groupe en août compte tenu d'une situation problématique connue avant le dépôt du budget en 5<sup>e</sup> année à l'école Benoît-Duhamel;

ATTENDU qu'à la deuxième semaine du mois d'août la situation problématique à l'école Benoît-Duhamel n'était pas réglée, la Commission scolaire a décidé d'utiliser la réserve du groupe prévue au budget initial afin d'ouvrir le groupe de 5<sup>e</sup> année;

ATTENDU qu'en août, l'arrivée de nouveaux élèves à l'école secondaire Des Chutes générant ainsi un nouveau groupe a obligé la Commission scolaire à ouvrir ce groupe non prévu à l'organisation scolaire;

ATTENDU la résolution CC-8446-08-19 concernant la décision des membres présents lors du comité plénier du 13 août dernier d'ouvrir un nouveau groupe de 4<sup>e</sup> année à l'école Mgr Bluteau;

En conséquence,

CC-8447-08-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Louise Perron et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte d'ouvrir deux groupes supplémentaires non prévus à l'organisation scolaire et au budget initial, soit le groupe en 1<sup>re</sup> secondaire à l'école secondaire Des Chutes et le groupe de 4<sup>e</sup> année à Mgr Bluteau.

A D O P T É

### **9. Ressources éducatives adultes et de la formation professionnelle**

Aucun sujet n'a été discuté.

**10. Ressources humaines****10.1 Engagement – Orthopédagogue au Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets et aux services de l'éducation des adultes, secteurs de Roberval et de Saint-Félicien**

ATTENDU l'ouverture d'un poste d'orthopédagogue, poste régulier à temps plein, de 35 heures par semaine au Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets et aux services de l'éducation des adultes, secteurs de Roberval et de Saint-Félicien,

ATTENDU l'application de la convention collective;

ATTENDU les entrevues de sélection tenues le 15 août 2019;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection composé de M. Patrice Boivin, directeur du Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets, de M. Sébastien Gaudreault, directeur des centres d'éducation des adultes, de M<sup>me</sup> Carole Dufour, commissaire, et de M. Jean-François Ouellet, coordonnateur au Service des ressources humaines;

En conséquence,

CC-8448-08-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Suzanne Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

M<sup>me</sup> Julie-Yan Fontaine, au poste d'orthopédagogue, poste régulier à temps plein, de 35 heures par semaine, au Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets et aux services de l'éducation des adultes, secteurs de Roberval et de Saint-Félicien, dont la date d'entrée en fonction était le 26 août 2019.

A D O P T É

**10.2 Adoption du Plan d'effectifs du personnel de soutien dans le secteur des services de garde pour 2019-2020**

ATTENDU la planification annuelle des besoins pour le personnel de soutien dans le secteur des services de garde;

ATTENDU l'affectation du personnel de soutien dans le secteur des services de garde pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU le rappel du personnel de soutien dans le secteur des services de garde;

ATTENDU les modalités prévues dans la convention collective;

En conséquence,

CC-8449-08-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE le Plan d'effectifs du personnel de soutien dans le secteur des services de garde pour l'année scolaire 2019-2020 soit accepté tel que présenté.

A D O P T É

**10.3 Adoption du Plan d'effectifs du personnel de soutien dans le secteur de l'adaptation scolaire pour 2019-2020**

Le point 10.3 est reporté à une séance ultérieure.

**10.4 Engagement – Nouveaux contrats d'enseignants à temps plein**

ATTENDU la nécessité d'engager 34 nouveaux enseignants à temps plein afin de combler les postes vacants en enseignement;

ATTENDU la nécessité pour la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets de répondre aux besoins pédagogiques;

ATTENDU la libération de ces postes par le bureau régional de placement;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Véronique Ménard et RÉSOLU unanimement :

QU'un contrat d'engagement d'enseignante ou d'enseignant à temps plein, en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2019, soit accordé aux 34 personnes suivantes pour les champs énumérés ci-dessous :

**Champ 1 – Adaptation scolaire (5 postes) :**

Nom de l'enseignante	École
Vanessa Gendron-Doucet	Cité étudiante
Marie-Pier Tremblay	Cité étudiante
Maryline Magalie Bouchard	Cité étudiante
Éricka Dubois	Mgr Bluteau
Émilie Laflamme	Notre-Dame

**Champ 2 – Préscolaire (3 postes) :**

Nom de l'enseignante	École
Marjorie Fortin	Jolivent – L'Arbrisseau
Mélanie Théberge	Sainte-Lucie – Notre-Dame-de-Lourdes
Joannie Morissette	Notre-Dame-des-Anges – Saint-Louis-de-Gonzague

**Champ 3 – Primaire (14 postes) :**

Nom de l'enseignante ou de l'enseignant	École
Véronique Potvin	Benoît-Duhamel
Valérie Routhier	Benoît-Duhamel
Marilyn Lavertu	Hébert
Cloé Desmarquis	Mgr Bluteau
Isabelle Dubois	Mgr Bluteau
Lincy Duchesne	Carrefour étudiant

Nom de l'enseignante ou de l'enseignant	École
Marie-Soleil Morency	Carrefour étudiant
Johannie Boutin	Maria-Goretti
Cynthia-Anne Martel	Jeanne-Mance – Pie XII
Marie-Chantale Laprise	Jeanne-Mance – Pie XII
Caroline Gélinas	Notre-Dame-des-Anges – Saint-Louis-de-Gonzague
Guillaume Lambert	Notre-Dame-des-Anges – Saint-Louis-de-Gonzague
Laurie Boudreault	Sainte-Lucie – Notre-Dame-de-Lourdes
Stéphanie Harvey	Sainte-Marie

**Champs 4 et 8 – Anglais (1 poste) :**

Nom de l'enseignante	École
Joannie Marcil	Notre-Dame-des-Anges – <u>Saint-Louis-de-Gonzague</u> , Bon-Pasteur, Jean XXIII – Saint-Lucien, Sainte-Lucie – Notre-Dame-de-Lourdes

**Champs 5 et 9 – Éducation physique (4 postes) :**

Nom de l'enseignant	École
Cédric Pedneault-Drolet	Benoît-Duhamel, Notre-Dame, Jeanne-Mance – <u>Pie XII</u>
Pierre-Luc Laliberté	Sainte-Marie, Bon-Pasteur, Notre-Dame-des-Anges – Saint-Louis-de-Gonzague
Keven Gagnon	Mgr Bluteau, Jolivent – <u>L'Arbrisseau</u> , Boisjoli – Des Deux-Lacs, Benoît-Duhamel
David O'Connor	Cité étudiante

**Champ 6 – Musique (1 poste) :**

Nom de l'enseignante	École
Nancy St-Pierre	Benoît-Duhamel

**Champs 7 et 11 – Arts plastiques (1 poste) :**

Nom de l'enseignante	École
Sandra Vallée	<u>Notre-Dame-des-Anges</u> – Saint-Louis-de-Gonzague, Boisjoli – Des Deux-Lacs, <u>Jeanne-Mance</u> – Pie XII, Mgr Bluteau

**Champ 12 – Français (2 postes) :**

Nom de l'enseignante ou de l'enseignant	École
Emmanuelle Déry	Cité étudiante
Luc Lavoie	Polyvalente de Normandin

**Champ 13 – Mathématiques et sciences (2 postes) :**

Nom de l'enseignante	École
Marie-Lynn Perron	Cité étudiante
Audrey Dumas	Cité étudiante

**Champ 14 – Éthique et culture religieuse (1 poste) :**

Nom de l'enseignant	École
Dany Pilote	Cité étudiante



## 11. Ressources financières

**M<sup>me</sup> Suzanne Ouellet, commissaire, se retire de la séance puisqu'il est en conflit d'intérêts pour le point suivant.**

### 11.1 Demande d'exemption de taxes scolaires pour les années 2017-2018 et 2018-2019 de la Chapelle du Lac, chemin de la Pointe de Saint-Félicien (secteur de Saint-Méthode)

ATTENDU la demande acheminée le 6 août 2019 à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets par M. Daniel Rodrigue, président, au nom des membres et participants de la Chapelle du Lac demandant l'exemption des taxes scolaires pour les années 2017-2018 et 2018-2019;

ATTENDU l'article 317 de la Loi sur l'instruction publique faisant mention que la Commission scolaire ne peut faire remise (acte par lequel le créancier libère le débiteur de son obligation) de la taxe scolaire ni de ses intérêts;

ATTENDU qu'un remboursement à la hauteur de la taxe scolaire constituerait une forme de don et ne rejoindrait en rien la politique de la Commission scolaire relative aux adhésions, affiliations, cotisations, contributions, dons et civilités;

En conséquence,

CC-8451-08-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Eve Castonguay :

De ne pas donner suite à la demande de l'organisme Chapelle du Lac, chemin de la Pointe de Saint-Félicien (secteur de Saint-Méthode).

M<sup>me</sup> Blanche-Yvonne Potvin demande le vote à main levée.

Le résultat est le suivant :

Pour : 7

Contre : 1

A D O P T É à la majorité

**M<sup>me</sup> Suzanne Ouellet reprend part à la séance.**

## 12. Ressources matérielles

### 12.1 Choix de services professionnels en ingénierie pour le contrôle des sols et des matériaux – Mesure 50511 « Ajout d'espace pour la formation générale » : Construction d'un gymnase à l'école Carrefour étudiant de Saint-Félicien (secteur de Saint-Méthode)

ATTENDU la demande acheminée le 20 août 2017 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50511 « Ajout d'espace pour la formation générale » pour l'année 2018-2019;

ATTENDU les besoins de construire un gymnase à l'école Carrefour étudiant;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire concernant le choix des ingénieurs;

ATTENDU que la recommandation respecte la directive *Choix des professionnels - Acquisition de biens et de services*;

ATTENDU que le choix des ingénieurs se fait dans la banque des ingénieurs qualifiés et qu'il se fait en alternance pour respecter la Loi sur les contrats des organismes publics;

ATTENDU que la présidente a autorisé exceptionnellement que le contrat débute le plus tôt possible, soit avant l'acceptation par le conseil des commissaires, en raison de l'urgence de débiter les travaux d'excavation au cours de l'été 2019;

En conséquence,

CC-8452-08-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Eve Castonguay et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets entérine la décision d'accorder le contrat de services professionnels à la firme Englobe Corp. de Chicoutimi pour réaliser le contrôle des sols et des matériaux pour les travaux de construction d'un gymnase à l'école Carrefour étudiant de Saint-Félicien (secteur de Saint-Méthode);

QUE la direction du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire soit autorisée à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

**13. Transport scolaire**

Aucun sujet n'a été discuté.

**14. Ressources informatiques**

Aucun sujet n'a été discuté.

**15. Direction générale, Secrétariat général et Présidence**

**15.1 Rapport d'activités 2018-2019 de la responsable du cheminement des plaintes**

M<sup>e</sup> Annie Tremblay, responsable du cheminement des plaintes, présente, à titre informatif, son rapport d'activités pour l'année 2018-2019, et ce, en vertu du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents.

**15.2 Demande de la MRC de Maria-Chapdelaine dans le cadre de l'élaboration d'un plan de mobilisation et d'intervention en matière de sécurité civile en cas de sinistre**

ATTENDU les démarches amorcées par les municipalités et la MRC dans le cadre de l'élaboration d'un plan de mobilisation et d'intervention en matière de sécurité civile en cas de sinistre;

ATTENDU la résolution n° 181-06-19 « Sécurité civile-sollicitation de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets » acheminée à la Commission scolaire le 18 juin 2019 par le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU les besoins d'utilisation des établissements suivants comme centres d'hébergement en cas de sinistre ayant causé une interruption en électricité : Notre-Dame-des-Anges, Chanoine-Simard et Sainte-Marie;

ATTENDU les besoins d'héberger la population sinistrée dans un endroit sécuritaire, suffisamment grand, doté des aménagements sanitaires adéquats et permettant de la nourrir;

ATTENDU que le raccordement à une génératrice de ces établissements en période d'interruption de service nécessite des travaux préparatoires;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine interpelle la Commission scolaire afin qu'elle investisse éventuellement dans les écoles ciblées pour les besoins en cas de panne d'électricité de plus de vingt-quatre heures;

ATTENDU que la Commission scolaire n'est pas financée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour ce genre d'équipement;

En conséquence,

CC-8453-08-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate le Service des ressources financières et matérielles pour effectuer l'évaluation du coût des travaux permettant le raccordement, en cas d'urgence, d'une génératrice aux installations électriques des trois bâtiments ciblés ainsi que de tout autre coût afférent à cette demande;

QUE l'évaluation des coûts et l'analyse soient soumises au conseil des commissaires dans les plus brefs délais afin qu'une décision soit prise.

ADOPTÉ

**15.3 Rapport annuel 2018-2019 de la protectrice de l'élève – M<sup>me</sup> Sylvie Bélanger**

Le rapport annuel de la protectrice de l'élève pour l'année scolaire 2018-2019 est présenté à titre informatif.

**15.4 Ouverture d'un groupe supplémentaire à l'école Mgr Bluteau**

Le point 15.4 a été traité à la suite du point 8.1.

**15.5 Décision suite aux recommandations de la protectrice de l'élève – Dossier CSPB 2018-19-02**

ATTENDU l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU une plainte formulée par un parent à la responsable du cheminement des plaintes le 16 juin 2019;

ATTENDU que la responsable du cheminement des plaintes a référé le parent à la protectrice de l'élève en date du 17 juin 2019;

ATTENDU la réponse acheminée par la protectrice de l'élève aux parents dans laquelle elle émet des recommandations;

ATTENDU que la protectrice de l'élève a pu constater l'intérêt et le dévouement de la direction de l'établissement;

ATTENDU que l'enquête démontre que les agissements de la direction témoignent des valeurs d'inclusion et d'intégration de celle-ci pour le mieux-être de jeunes qui vivent avec des défis particuliers;

ATTENDU que la direction, par sa disponibilité, a démontré un grand sens des responsabilités et de l'engagement envers les enfants et leurs parents, qu'elle s'est montrée attentive et réceptive lors des échanges avec la protectrice de l'élève;

En conséquence,

CC-8454-08-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets donne suite aux recommandations de la protectrice de l'élève.

A D O P T É

**15.6 Réorganisation administrative et éducative des écoles secondaires cycles Polyvalente Jean-Dolbeau et école secondaire Des Chutes**

ATTENDU que l'école secondaire Des Chutes et la Polyvalente Jean-Dolbeau ont déjà été deux écoles secondaires offrant tous les niveaux;

ATTENDU les changements des actes d'établissement en 2008-2009 afin qu'elles deviennent des écoles cycles;

ATTENDU la baisse de clientèle de ces deux écoles depuis quelques années;

ATTENDU que les élèves recherchent un profil de formation qui répond à leurs besoins et leurs intérêts, et ce, pour toute la durée de leur formation au secondaire;

ATTENDU que, présentement, les deux écoles n'ont pas les mêmes programmes d'études spécialisés et qu'aucune continuité n'existe dans le parcours des élèves;

ATTENDU la vision de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets : « En collaboration, en concertation et avec l'innovation de tous les acteurs, notre organisation met en place les conditions nécessaires, propices et favorables à l'apprentissage afin de répondre individuellement et collectivement aux défis de la réussite et du développement global de nos élèves »;

ATTENDU que le conseil des commissaires privilégie un parcours scolaire fluide et un passage harmonieux du 1<sup>er</sup> cycle au 2<sup>e</sup> cycle dans une continuité du programme complet de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> année du secondaire;

ATTENDU que la réussite des élèves passe par l'encadrement, le soutien, mais aussi par la motivation de l'élève en participant à un programme qui s'échelonne pendant tout son cheminement au secondaire;

ATTENDU le souhait du conseil des commissaires de constituer une seule école regroupant les deux cycles avec une équipe de direction unique;

ATTENDU les articles 78 et 79 de la Loi sur l'instruction publique concernant le rôle du conseil d'établissement;

En conséquence,

CC-8455-08-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Eve Lebel et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate la direction générale afin qu'elle réorganise de façon administrative ainsi qu'éducative les postes de direction de la Polyvalente Jean-Dolbeau et de l'école secondaire Des Chutes pour qu'il n'y ait qu'une seule équipe de direction pour l'année 2020-2021;

QUE la Commission scolaire mandate les deux équipes-écoles pour qu'elles travaillent en concertation afin d'offrir des programmes d'études spécialisés qui seraient accessibles aux élèves de la 1<sup>re</sup> année à la 5<sup>e</sup> année du secondaire pour l'année 2021-2022;

QUE la Commission scolaire mandate l'équipe de direction pour qu'elle procède aux travaux de consultation auprès des conseils d'établissement des deux écoles afin qu'ils se concertent pour atteindre une meilleure cohésion.

A D O P T É

**15.7 Recommandations du comité de répartition des ressources – Suivi à la mise à jour du GBA au 13 août 2019**

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la rencontre du comité de répartition des ressources tenue le 14 août 2019;

ATTENDU les discussions tenues et les recommandations émanant du comité de répartition des ressources;

ATTENDU la résolution du comité de répartition des ressources quant aux recommandations concernant le suivi à la mise à jour du GBA au 13 août 2019;

ATTENDU l'information transmise au comité consultatif de gestion le 14 août 2019;

En conséquence,

CC-8456-08-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Eve Lebel et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte les recommandations suivantes du comité de répartition des ressources concernant le suivi à la mise à jour du GBA au 13 août 2019 :

- **SUIVI À LA MISE À JOUR DU GBA AU 13 AOÛT 2019**

ATTENDU les besoins exprimés par les directions des écoles primaires et secondaires;

ATTENDU les orientations prises par le CRR à savoir qu'une révision des besoins serait faite en août afin de permettre aux directions d'école de présenter un portrait le plus fidèle possible des besoins d'accompagnement;

ATTENDU que les allocations de la mesure 15063 ne sont toujours pas connues à ce jour;

ATTENDU la mise à jour présentée par les responsables de la gestion du GBA;

ATTENDU les réserves prévues au budget 2019-2020 et leur disponibilité;

Il est proposé par M. Jérémie Gagnon de combler les besoins supplémentaires à la hauteur de 3,64 postes ETC enseignant à même les réserves ETC prévues au budget initial 2019-2020.

ADOPTÉ

### **15.8 Ajout de groupes non prévus à l'organisation scolaire**

Le point 15.8 a été traité à la suite du point 15.4.

### **16. Rapport d'activités du directeur général**

Le rapport d'activités du directeur général pour la période du 3 juillet au 27 août 2019 est présenté à titre informatif.

### **17. Rapport d'activités de la présidente**

Le rapport d'activités de la présidente pour le mois de juillet 2019 est présenté à titre informatif.

**18. Rapport des commissaires-parents**

Il n'y a rien à signaler.

**19. Rapport des comités officiels**

Il n'y a rien à signaler.

**20. Plan d'engagement vers la réussite**

Il n'y a rien à signaler.

**21. Revue de presse**

Il n'y a rien à signaler.

**22. Affaires nouvelles**

Il n'y a rien à signaler.

**23. Période de questions accordée aux commissaires**

M<sup>me</sup> Louise Perron demande si le dossier du transport scolaire concernant les familles reconstituées a évolué. M. Sylvain Ouellet, directeur général, mentionne que ce genre de dossier devrait être étudié à la pièce, puisque seulement deux parents se sont plaints jusqu'à maintenant.

**24. Prochaine réunion**

La prochaine réunion régulière aura lieu le 17 septembre 2019, à 19 h 30, à la salle des commissaires de Saint-Félicien.

**25. Levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 45.

ADOPTÉ

La secrétaire générale,

---

Jean-Patrice Tremblay, commissaire

---

Annie Tremblay, avocate